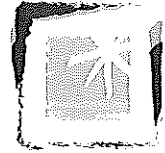


N° DEL/2026-085



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Annule et remplace la délibération n°DEL/2026-071 du 27 avril 2026

Objet : Représentants au sein du collège du Groupe d'Action Locale du Pays Haute-Corrèze Ventadour

M. le Président rappelle que le collège du Groupe d'Action Locale du Pays Haute-Corrèze Ventadour, chargé de mettre en œuvre le programme européen LEADER, est composé de :

- 11 membres titulaires ~~et autant de suppléants~~ pour Haute Corrèze Communauté,
- 2 membres titulaires et autant de suppléants pour la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Il se réunit au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) pour examiner les dossiers de demande de subvention au titre du programme Leader, analyser leur opportunité au regard de la stratégie de développement du territoire et décider de l'attribution de l'aide du FEADER pour chacun d'entre eux.

Il convient d'en désigner les représentants.

Compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidat et le nombre de postes à pourvoir, le Conseil Communautaire prend acte de la désignation des délégués suivants :

- Délégués titulaires :

M. Jean-Pierre VALADOUR,
M. Charles FERRÉ,

- Délégués suppléants :

M. Jean-Louis BACHELLERIE,
M. Nicolas CONTINSOUZA.

Pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au sein du collège du Groupe d'Action Locale du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE